



Consultation du MIFA sur l'intégration au Luxembourg Révision de la loi de 2008 relative à l'intégration des étrangers

Merci de remplir les champs gris prévus à cet effet (limitation à 900 signes pour chaque question) et de nous renvoyer le formulaire avant le 22 janvier 2021.

Nom de l'asbl :	CNDS (Comité National de Défense Sociale)
Nom et Prénom :	Raoul Schaaf
Fonction dans l'asbl :	Directeur

A. L'intégration au sein de votre asbl

1. Comment définissez-vous l'intégration dans votre asbl ?

En sociologie, l'intégration est le processus ethnologique qui permet à une personne ou à un groupe de personnes de se rapprocher et de devenir membre d'un autre groupe plus vaste par l'adoption de ses valeurs et des normes de son système social. L'intégration nécessite deux conditions : a) une volonté et une démarche individuelles de s'insérer et de s'adapter, c'est-à-dire l'intégrabilité de la personne et b) la capacité intégratrice de la société par le respect des différences et des particularités de l'individu. Le CNDS a pour but d'aider par tous les moyens appropriés à l'intégration de toute personne en danger de marginalisation ou exclue de la société.

2. Comment votre asbl encourage-t-elle l'intégration ?

Afin de favoriser une intégration d'une personne exclue de la société, il faut veiller aux facteurs-clés de réussite: la personne doit avoir une situation stable et adaptée de logement (avoir un chez-soi), la personne doit avoir une activité professionnelle stable et reconfortante (retrouver confiance en soi-même) et la personne doit pouvoir renouer des liens sociaux bénéfiques. Le CNDS agit sur ces trois niveaux élémentaires.

3. Quel est le public cible dans la démarche d'intégration de votre asbl ?

L'article 2 des statuts de l'asbl stipule que "l'association a pour but d'aider par tous les moyens appropriés au reclassement des détenus libérés et de toutes personnes en état de



ŒUVRE

Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte

prédélinquance, ainsi que d'une façon générale de mettre en œuvre les moyens propres à aider l'enfance et l'adolescence en danger de déviance, ainsi que toute personne en danger de déviance ou de marginalisation. En 2020, la population cible se compose de toute personne marginalisée et exclue de la société.

4. Quels sont les besoins de votre public cible ?

Un accompagnement dans le processus de l'intégration. Cet accompagnement est individuellement adapté à la situation de la personne prise en charge. Les besoins sont multiples: stabilisation de la situation de vie, réactivation professionnelle, apprentissage de langues, gestion de la diversité culturelle, échanges interculturelles tant au niveau du travail que du logement, prévention, réduction des risques, validation des progrès,...

B. Vos attentes envers la politique d'intégration

5. A quoi doit servir une politique d'intégration selon votre asbl ?

La politique d'intégration devrait permettre à toute personne de pouvoir trouver sa place dans la société et de former ensemble la richesse du pays. Une politique d'intégration vise l'inclusion de la personne dans la vie de la société et d'éliminer les barrières et obstacles qui ont mené ou qui peuvent mener à l'exclusion des concernés.

6. Le cadre législatif actuel permet-il de répondre aux besoins de votre asbl en matière d'intégration ?

Des adaptations du cadre législatif sont nécessaires. Pour toute personne, et surtout les personnes qui sont demandeurs de protection internationale, l'accès à une occupation/un travail devrait être possible. Ceci favorisera aussi bien l'intégration que l'apprentissage des langues. Vu les conditions de logements des personnes dpi pas toujours adaptées, la personne pourrait, au moins pour une partie de la journée, changer de cadre et retrouver une certaine stabilité dans la vie.

7. Quelles sont d'après vous les institutions publiques et privées qui peuvent soutenir les asbl dans leur démarche d'intégration ?

Les Ministères (MAE, Logement, Famille), les communes, les Offices sociaux, les services spécialisés (Lisko, ASTI,...)



ŒUVRE

Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte

8. Quels sont les instruments / mesures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?

Il faut simplifier la réglementation du droit de séjour. Il faut simplifier davantage l'accès à l'apprentissage d'une des langues usuelles du pays par le biais de l'échange journalier sur un lieu de travail/occupation. Ceci implique la simplification du droit de l'accès au marché du travail et s'il ne s'agit dans un premier temps que du travail bénévole

9. Quels sont les acteurs qui doivent intervenir de façon primordiale dans le processus d'intégration au niveau national ?

L'intégration concerne en principe toute personne qui réside ou souhaite résider sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Suivant cette hypothèse, les premiers acteurs dans le processus sont, à part la personne concernée, en principe les instances politiques et publiques tels que la commune, l'Office Social, l'organisation qui assure la prise en charge de la personne (p.ex. Croix-Rouge pour personne dpi). Par la suite, il s'agit de mettre à disposition les moyens nécessaires afin de pouvoir réaliser les parcours et les mesures nécessaires permettant d'inclure les « nouveaux-arrivants » dans la société et ceci dès l'arrivée.

10. Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs : Gouvernement, communes, institutions, école, fédérations, société civile, citoyens, ... ?

Tous les citoyens sont concernés par l'intégration.. En conséquence, il ne peut s'agir que d'actions communes, en collaboration avec tous les acteurs, coordonnées de façon cohérente et efficace. Une bonne mise en réseau des actions menés d'une part sous la responsabilité politique et publique et d'autre part la responsabilité sociétale (asbl, associations culturelles, club sportifs, etc...) est indispensable. En fonction de l'action, le rôle et la responsabilité de l'action incombera donc au partenaire concerné.

Souhaitez-vous être informés des suites de cette consultation ? Si oui, merci de préciser une adresse électronique.

raoul.schaaf@cnds.lu